

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N° : 2022-19

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur l'approbation des modalités de préfinancement des acquisitions foncières réalisées par la SAFER pour le compte de Normandie Equine Vallée

Réunion du 19 Octobre 2022

Réunis le 19 octobre 2022 à 14h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Angélique PERINI, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention signée avec la SAFER en date du 23 avril 2018,

CONSIDERANT le projet de développement du site de Goustranville qui prévoit d'accueillir à terme une quarantaine de chevaux d'enseignement et de recherche,

CONSIDERANT les obligations applicables à l'EnvA en termes de respect du bien être des chevaux d'enseignement et de recherche,

CONSIDERANT la nécessité pour le syndicat mixte d'activer la dernière phase de la convention visant à acquérir les dernières parcelles visées (soit une surface d'environ 27ha) afin d'assurer l'accueil de l'ensemble des chevaux dans des conditions conformes au respect du bien être animal,

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 19 octobre 2022,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'opération de préfinancement proposée par la SAFER en vue de l'acquisition des dernières parcelles prévues dans notre convention de 2018 ;

AUTORISE la présidente à signer un avenant à la convention signée avec la SAFER le 23 avril 2018 ;

AUTORISE la présidente à solliciter le financement de la Région pour cette opération ;

AUTORISE la présidente à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

La présidente du syndicat mixte

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malika Cherrière', with a long horizontal stroke extending to the right.

Malika CHERRIERE